

Relancement des activités scoutés

Foire aux questions

Dernière mise à jour : vendredi 11 septembre

1. Quel est le délai de l'approbation de notre plan de relance?

- Sachant que les groupes ont besoin d'une réponse rapidement, le commissaire s'engage à revoir les plans dès qu'il les reçoit. Si tout va bien, une réponse sera fournie dans les 48 heures suivant la réception du plan.

2. Peut-on soumettre un plan de relance par unité?

- Le plan de relance doit être un plan de groupe. Les détails de chaque unité doivent être incorporés dans le tout. Il est possible que le commissaire approuve la relance des activités pour certaines unités et pas d'autres dépendant des plans présentés.

3. En attendant l'approbation de notre plan de relance, peut-on poursuivre nos rencontres virtuelles?

- Les rencontres virtuelles avec les jeunes peuvent continuer en attendant l'approbation de votre plan de relance. On doit s'assurer que tous les adultes participants sont inscrits au SISC et conforme (VAJ, Priorité jeunesse et code de comportement).

4. Est-ce que le document de reprise des activités scoutés de l'ASC sera mis à jour lors des changements?

- Les directives seront revues et mises à jour régulièrement avec l'avancement du déconfinement et lorsqu'il y aura des précisions à faire. Il est important de toujours vous référer à la version sur le site de l'ASC ici : <https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/covid-19/> La date de la version est indiqué et à la deuxième page du documents, il y aura une liste des changements apportés au documents et la date de ce changement. Si vous partagez le document avec vos parents, au lieu de leur offrir une version PDF ou autre, donnez-leur le lien vers l'ASC. De cette façon, ils auront les informations les plus à jour.

5. Peut-on accepter des inscriptions au groupe avant que le plan de relance soit approuvé?

- Les inscriptions peuvent être accepté mais elles doivent être provisoires, donc non confirmées. Vous devriez être honnêtes avec les familles en leur disant que le tout doit être en place et approuvé avant que les activités puissent reprendre. Ces inscriptions ne doivent pas être inscrites au SISC jusqu'à confirmation de la reprise des activités. On vous suggère de ne pas accepter les paiements de cotisation avant la confirmation.

- 6. Dans les écoles, les jeunes ne portent pas de masque de maternelle à la 4e année. Serait-il possible d'appliquer la même procédure pour les Castors puisqu'ils sont de ce groupe d'âge?**
 - Pour l'instant, les directives sont claires : le masque doit être porté pour toutes les rencontres à l'intérieur. Puisque ces directives sont toujours en révision, il est possible que ça change dans les versions futures des directives mais pour le moment, on doit tous porter le masque lorsque nous sommes à l'intérieur, peu importe notre âge.
- 7. Est-ce que la date de recensement sera repoussée cette année étant donné le retard du début de l'année scoute?**
 - Nous n'avons pas reçu d'avis indiquant que la date serait repoussée. Il sera important de bien faire le ménage de vos listes dans le SISC d'ici le début de novembre. Si la date de lecture du SISC change, vous en serez avisé.
- 8. Nous avons un membre qui, pour des raisons médicales, ne peut pas porter un masque. Comment doit-on gérer cette situation?**
 - Vous devriez inclure cette information dans votre plan de relance en expliquant l'approche que vous utiliserez pour ce membre.
- 9. Est-ce que nous pourrions avoir un aide occasionnel ou un aide de camp à nos rencontres? Un parent, un conjoint d'un animateur, un expert de sujet, etc.**
 - Pour le moment, les directives indiquent que seuls les membres inscrits, jeune et adulte, peuvent participer aux rencontres et activités donc il n'est pas possible d'accueillir d'autres personnes à vos rassemblements. Étant donné la situation actuelle, l'ASC a mis une fin de mandat à tous les aides de camp et les bénévoles occasionnels au SISC à date du 1^e septembre. Une nouvelle catégorie de personnes sera ajoutée au SISC pour les personnes appuis pour certaines unités. Les descriptions de ces postes seront fournis dès qu'ils seront disponibles.
- 10. Est-ce qu'un animateur peut animer à plus d'une unité ou sous-groupe à l'intérieur d'une unité?**
 - Les animateurs ne peuvent pas animer à plus d'un groupe de jeunes (12 jeunes) dans une même soirée. Un animateur peut animer un sous-groupe à la meute une soirée et à l'autre sous-groupe la semaine suivante; ou aux louveteaux le mardi et les castors le jeudi. Les bulles de 15 personnes ou moins, par soirée, doivent être respectées.
- 11. Doit-on respecter les ratios homme/femme dans tous nos sous-groupes?**
 - Étant donné les nombreuses contraintes en place présentement, l'important est d'assurer que le ratio homme/femme soit respecté sur le lieu en général (à l'école, le parc, etc) de la rencontre. Si un sous-groupe se rencontre dans le gymnase et l'autre dans la cour extérieure de la même école, les animateurs homme et femme peuvent compter dans chacun des sous-groupes; l'important est qu'il y ait au moins 2 animateurs présents avec chacun des sous-groupes.

12. Si un de nos membres devient malade, doit-on suspendre nos activités pendant 2 semaines?

- Ce sont les autorités sanitaires "Santé Publique" qui nous feront une recommandation une fois l'enquête épidémiologique terminée. Cependant, de façon préventive, on pourrait proposer une rencontre en virtuelle, question de se donner le temps d'obtenir des réponses de la Santé Publique.

13. Est-ce que les sorties sans découchés sont permises, ex une exploration d'un un boisé, une randonnée dans le Parc de la Gatineau?

- Les sorties sont permises à condition qu'on puisse répondre aux exigences établies par l'ASC (distanciation, nettoyage des mains (eau et savon ou désinfectant à alcool), autres). Seuls les sorties comportant un découché n'est pas permis)

14. Est-ce que le transport par autobus est permis pour une sortie de jour?

- Le transport en commun n'est pas permis. Les parents doivent être responsables pour le transport de leur enfant que ce soit pour les réunions ou les activités/sorties.

15. Est-ce que les membres de l'équipe de gestion du groupe doivent compléter la formation Hygiène?

- Le président/la présidente du groupe doit suivre la formation Hygiène 1 et Hygiène 2. Les autres membres sont fortement encouragés de les suivre mais il n'y a pas d'obligation.

16. Il y aura-t-il un gabarit pour le questionnaire à l'accueil lors des réunions?

- Le District prépare ce formulaire que nous distribuerons aux Présidents et Chefs de Groupe prochainement. Il ne sera pas obligatoire d'utiliser cet outil mais il vous sera disponible afin de maintenir une uniformité potentielle.

17. Si nos rencontres ont lieu dans une très grande salle, peut-on avoir 2 sous-groupes présents en même temps?

- Si la superficie de la salle permet de maintenir, en tout temps, une distance d'au moins 10 mètres entre chacun des sous-groupes ainsi que le 2 mètres entre chacun des participants (à l'intérieur du sous-groupe) et pouvoir faire des activités, vous pourrez accueillir 2 sous-groupes dans votre local. En faisant un calcul rapide, nous avons conclu que si le local peut accueillir l'équivalent de 2 terrains de volleyball, vous devriez avoir assez d'espace pour respecter les normes de distanciation physique et pouvoir faire des activités.

18. Est-ce que nous pouvons permettre aux jeunes de jouer dans des structures de parc?

- Les jeunes peuvent jouer dans les structures de parc à condition qu'on puisse respecter les consignes de distanciation sociale. Il faudrait prévoir avoir du désinfectant à main de disponible étant donné que l'eau et le savon ne le sont probablement.